

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

**DELIBERATION N°14 (DCM-20240411-14)**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**

Présents : 22  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille-vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.**

**Date de convocation : 5 avril 2024**

**Membres présents :**

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-Josée ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M Jean-Marie GUTIERREZ, M José DOS SANTOS, M Jean-Pierre CAZAUX, M Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Eric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, M Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Frédéric BILLARD, M Jérôme RANCE

**Membres représentés par pouvoir :**

M Xavier BAYLAC donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE  
M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M Alain DARTIGUES  
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE  
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS  
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M Christophe MARTIN  
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia EVENE-MATEO

**Membre absent :** Monsieur Bastien GERY

**Secrétaire de séance :** Mme Monia EVENE-MATEO

**Objet :**  
**Recrutement  
emplois non  
permanents**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du Code général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et faire face à un surcroît d'activité sur le temps périscolaire des écoles élémentaires de Paul Langevin et Jean Abbadie, il est nécessaire de créer pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (hors vacances scolaires) quatre emplois non permanents à temps non complet sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C).

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 23h38 heures.  
La rémunération de cet emploi serait fixée par référence à l'indice brut 367.

**Le Conseil Municipal,  
après avoir entendu l'exposé,  
après en avoir délibéré,**

- **DECIDE :**
  - la création pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 inclus quatre emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23h38 heures en moyenne.
  - que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 367.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

**Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la Sous  
Préfecture de  
Bayonne  
le  
et de la publication  
le**

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 12 avril 2024  
Le Maire,**

